



DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE CAPESTERRE BELLE-EAU

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2026/18

Portant délégation de signature à Mme Eveline CHARABIE
Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Le Maire de la Commune de CAPESTERRE-BELLE-EAU ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R.2122-10,
Vu l'arrêté n°2023/295 du 20 mars 2023 portant reconstitution de carrière suite à nomination par avancement de grade, de Mme Eveline CHARABIE,
Considérant que pour la bonne marche de l'administration communale, il y a lieu de donner délégation de signature à Mme Eveline CHARABIE pour les actes d'état civil et le recensement,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Eveline CHARABIE, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour la délivrance des actes d'état civil (naissance, décès, mariages) sous le contrôle et la responsabilité du Maire.

Article 2 : Mme Eveline CHARABIE est également déléguée pour la signature des attestations de recensement militaire.

La signature par Mme Eveline CHARABIE, des décisions relevant de la délégation devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du Maire ».

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, inscrit au registre de la commune à ce destiné et ampliation sera transmise au représentant de l'Etat et au Procureur de la République

Fait à Capesterre Belle-Eau, le 16 avril 2026

Pour notification
Le :

E CHARABIE

Le Maire

Jean-Philippe COURTOIS